

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 12/2011-2016

**RÉHABILITATION DU COLLECTEUR
INTERCOMMUNAL MÈBRE, À RENENS, SECTEUR 3
PRÉFAULLY/BLANCHERIE**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude
du présent préavis:
Mardi 27 mars 2012, 19h30
bâtiment administratif, salle n°1**

8 mars 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation d'un tronçon du collecteur Mèbre, situé sur le territoire de la Commune de Renens, dans le secteur de l'avenue de Préfaully et la rue de la Blancherie, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Tant l'ampleur de cet objet que le montant du crédit nécessitent l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. HISTORIQUE

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest Lausannois.

Avant cette date et lors de la réalisation de cet ouvrage, plus particulièrement du collecteur de concentration de la Mèbre, une partie des égouts des villages de Cheseaux, Romanel-sur-Lausanne, Crissier, Renens et Chavannes-près-Renens se déversait directement dans la rivière la Mèbre, après le transit dans des fosses sceptiques plus ou moins étanches.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les Communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce collecteur de concentration, afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

Actuellement, toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées en système séparatif, si bien qu'en cas de forte pluie, la canalisation unitaire se remplit et des déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière.

A ce jour, l'Entente a procédé à la réhabilitation de trois secteurs du collecteur Mèbre.

En 2008, le secteur 1 a été réalisé. Il se situe sur Crissier et Renens. Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été mis en œuvre. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.

En 2010, le secteur 2 a permis de réhabiliter le tronçon allant de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully à Renens. Ce tronçon se situe sur Renens. Ces travaux ont consisté à

des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.

En 2011-2012, le secteur 7 a permis de réhabiliter le tronçon dans le secteur de la Mouline à Chavannes-près-Renens. Ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.

3. INTRODUCTION

A la fin de l'année 2003, l'Entente intercommunale M+S a mis au concours l'étude du PGEEi Intercommunal. Le mandat a été attribué au bureau RIBI SA au début de l'année 2004. Une partie de cette étude a été consacrée à l'état des canalisations, qui dresse l'inventaire des défauts constatés par les inspections télévisuelles.

Ce rapport a mis en évidence, sur l'ensemble des tronçons visualisés, les problèmes suivants :

- l'obstruction du collecteur par la pénétration de racines et de corps étrangers ;
- la mauvaise étanchéité due à de la fissuration et au décalage des joints ;
- l'érosion due au vieillissement de la conduite ;
- la réduction ponctuelle du diamètre de la canalisation.

En vue de l'amélioration du transit des EU par le collecteur de concentration M+S et de la recherche de l'amélioration constante de la qualité des eaux de la Mèbre, un programme de réhabilitation des collecteurs de concentration de l'Entente intercommunale M+S est mis sur pied. Le présent descriptif concerne donc la quatrième étape de réhabilitation du collecteur de concentration situé dans le secteur de Préfaully/Blancherie. Cette mesure est la mesure n°3 du PGEEi.

4. SITUATION

Le collecteur se situe sur le territoire de la Commune de Renens. Le tronçon de ce collecteur est posé dans le lit de la rivière en rive droite.

Coordonnées moyennes 534'150 / 153'730.

Accès par la rue de la Blancherie.

5. PROJET

Le projet prévoit la réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet de la canalisation existante $\varnothing$ 80 et $\varnothing$ 90 cm.

Des travaux de génie civil permettront de consolider le collecteur sur une longueur de 15m environ afin de résoudre des problèmes d'érosion de la banquettes. Une chambre supplémentaire sera créée.

Un grand arbre situé sur la canalisation est la cause d'importants décalages des joints de la canalisation. Afin d'éviter que les racines continuent à exercer de fortes pressions sur la canalisation et risquer ainsi le déchirement de la gaine, il faut abattre l'arbre.

6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6.1 COLLECTEUR CHEMISE INTEGRALEMENT

Longueur du tronçon, environ 402.00 m.

Diamètre de la conduite ø80cm (170 m).

Diamètre de la conduite ø90cm (232 m).

Gaine polyester thermodurcissable.

6.2 TRAVAUX DE GENIE-CIVIL

Consolidation de la canalisation sur une longueur de 15 m environ.

Réalisation d'une nouvelle chambre de visite

Dessouchage et évacuation

6.3 ABATTAGE DE L'ARBRE

Coupe et évacuation du bois

7. DEBUT ET DUREE DES TRAVAUX

Il est prévu de commencer les travaux à la fin de l'été 2012. Ils dureront 2 mois environ.

8. ADJUDICATION

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation.

Le comité d'évaluation était formé de MM. Philippe Porqueddu (bureau Ribl SA), Michel Geissbühler (service d'entretien) et Denis Lang (secrétaire de la Commission).

La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

9. DEVIS ESTIMATIF

Chemisage complet ⁽¹⁾	Fr. 275'000.--
Travaux de génie civil ⁽²⁾	Fr. 16'000.--
Abattage ⁽²⁾	Fr. 4'000.--
Dessouchage ⁽²⁾	Fr. 1'000.--
Divers (estimation env. 10 %)	Fr. 30'110.--
Honoraires d'Ingénieurs Civils ⁽³⁾	Fr. 35'000.--
Total intermédiaire	Fr. 361'110.--
TVA 8 %	Fr. 28'890.--
Total TTC	Fr. 390'000.--

(1) - Montant basé sur les soumissions rentrées

(2) - Base sur une offre d'entreprise

(3) - Prestations bureaux SE + Ribì

10. SUBVENTIONS COMMUNALES D'INVESTISSEMENT

L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge (ci-après : l'Entente) ne dispose plus d'un fonds de rénovation des ouvrages suffisant pour lui permettre de financer l'investissement faisant l'objet du présent préavis.

Dès lors et afin que celle-là puisse procéder à la réalisation de ces derniers, il est envisagé que les communes, qui la composent, lui allouent des subventions d'investissement comme cela a d'ailleurs été mentionné dans le tableau annuel des investissements 2012 annexé au budget de fonctionnement 2012 de l'entente.

La subvention d'investissement, à allouer à l'entente, par chaque commune concernée, a été calculée sur la base de la clé de répartition en vigueur.

	Clé de répartition	Montants
Commune de Chavannes-près-Renens	10.95 %	Fr. 42'705.--
Commune de Crissier	43.26 %	Fr. 168'714.--
Commune d'Ecublens	15.07 %	Fr. 58'773.--
Commune de Renens	30.37 %	Fr. 118'443.--
Commune de Saint-Sulpice	0,35 %	Fr. 1'365.--
Totaux	100.00 %	Fr. 390'000.--

11. FINANCEMENT

Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2012 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge (montant prévu : Fr. 395'000.--).

Montant du crédit total souhaité par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Fr. 390'000.--
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces investissements seront financés à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 10 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces dépenses d'investissement seront amorties immédiatement au moyen des subventions communales d'investissement citées au chapitre 10 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces investissements n'engendreront pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Commune de Crissier

La subvention communale d'investissements allouée, à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, par la Commune de Crissier, figure au plan quinquennal communal des investissements pour les années 2012-2016 (montant prévu : Fr. 171'000.--).

Montant de la subvention communale souhaité	Fr. 168'714.--
Mode de financement par la Commune de Crissier	Cette subvention communale d'investissements sera financée par la trésorerie courante.
Amortissement par la Commune de Crissier	Cette subvention communale d'investissements sera amortie immédiatement par un prélèvement de Fr. 168'714.— dans le fonds alimenté par des recettes affectées no 9280.04 « Réseau d'égouts, investissements ».
Charges de fonctionnement pour la Commune de Crissier	Cette subvention n'entraînera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal N° 12/2011-2016,
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur Préfaully-Blancherie) sur le territoire de la Commune de Renens.
2. D'accorder à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 390'000.-- TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 9 et 11.
3. D'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 10 et 11.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge dans sa séance du 31 janvier 2012.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Annexes : Plans de situation

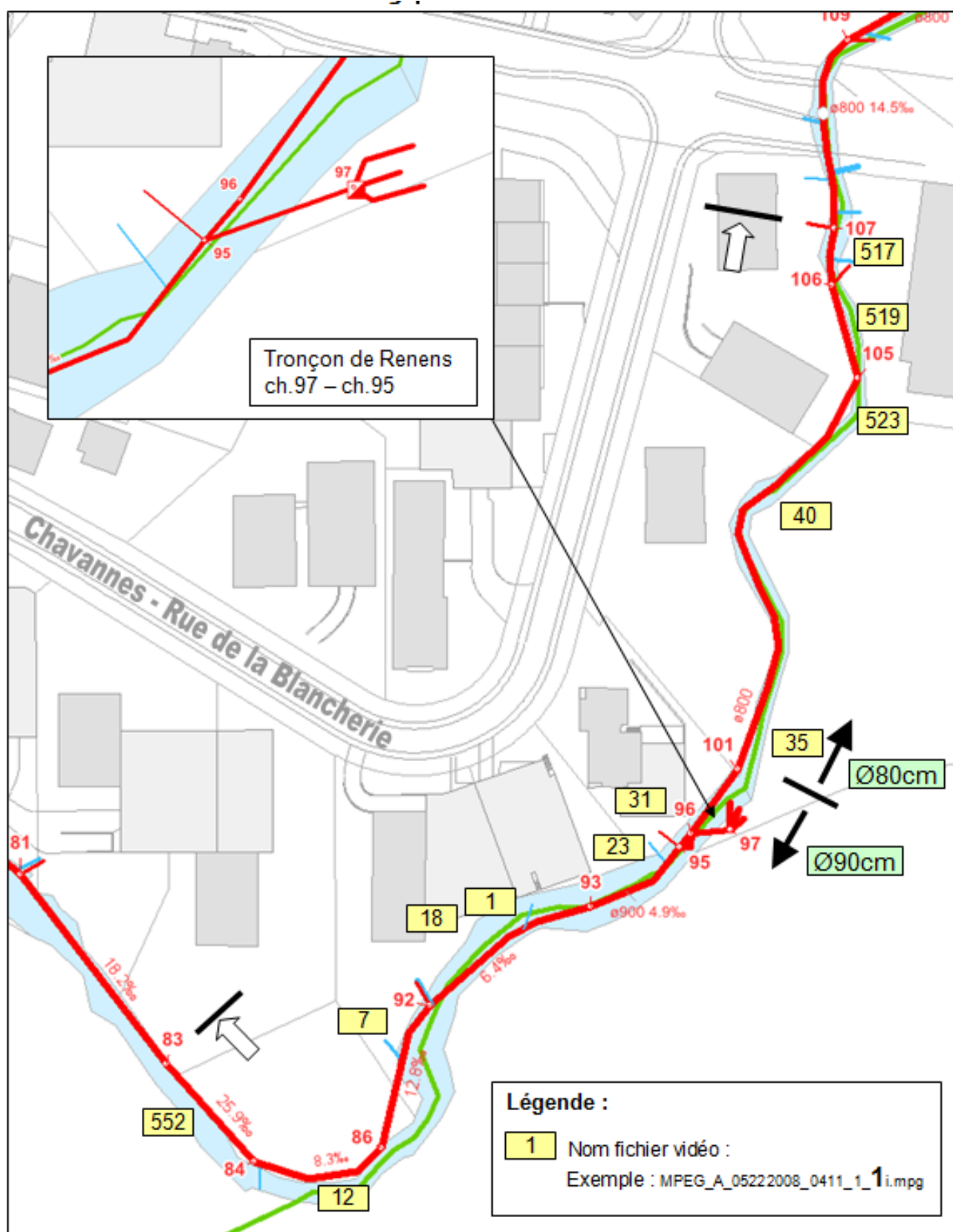
Tableau des investissements 2012 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Délégué municipal à convoquer : M. M. Tendon, Syndic

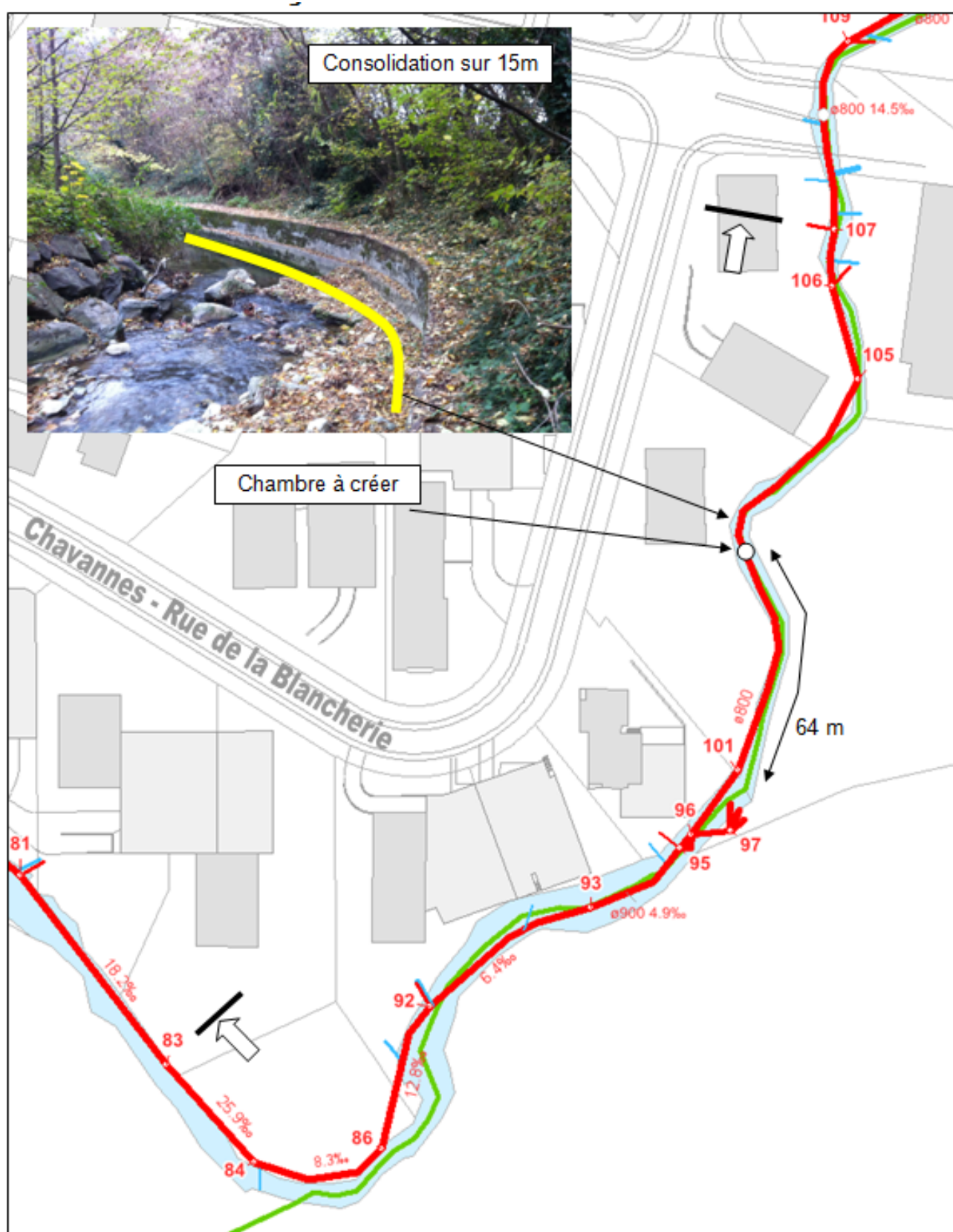
LEXIQUE DES ABREVIATIONS UTILISES:

CN	Carte nationale
M+S	Mèbre-Sorge
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGEEI	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal
SE M+S / MASA	Service d'entretien Mèbre-Sorge / Masotti & Associés SA
SESA	Service cantonal des eaux, sols et assainissement
SFFN	Service des forêts, de la faune et de la nature
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe à la valeur ajoutée

Annexe 1 : Plan de situation relatif aux travaux de chemisage



Annexe 2 : Plan de situation relatif aux travaux de génie civil



Annexe 3 : Document photographiques



Annexe 4 : Arbre à abattre

